

LE CONCEPT DE MORALITÉ DANS LA  
SOCIOLOGIE DURKHEIMIENNE

Guy LaFrance

September 1978

#### ABSTRACT

This essay seeks first to clarify the type of complementary understanding two disciplines such as philosophy and sociology can bring to the investigation of the concept of morality. The present study concerns Durkheim, attempts to show how the sociological concept of morality that he develops in his works on the division of labor, solidarity, anomie, suicide, elementary forms of religion, collective ideals, etc..., inevitably spills over into essentially philosophical considerations. Should philosophical inquiry into the concept of morality also make reference to essentially sociological considerations? It is ultimately to this question that this essay addresses itself.

## Résumé

### Le concept de moralité dans la sociologie durkheimienne

Cet article a pour but premier de mettre en lumière le type de complémentarité que peuvent apporter deux disciplines comme la philosophie et la sociologie dans l'approfondissement du concept de moralité. La présente étude porte sur l'exemple de Durkheim et tente de montrer comment le concept sociologique de moralité qu'il a développé dans ses thèses portant sur la division du travail, la solidarité, l'anomie, le suicide, la religion élémentaire, les idéaux collectifs, etc... débouche inévitablement sur des considérations d'ordre philosophique. Inversement, le philosophe qui s'interroge sur le concept de moralité se voit-il dans l'obligation de faire appel à des considérations d'ordre sociologique? C'est la question que soulève en dernière analyse cet article.

## Le concept de moralité dans la sociologie durkheimienne

L'oeuvre d'Emile Durkheim a régulièrement été identifiée d'une façon indistincte au courant philosophique comme au courant sociologique français, qui, il convient de le reconnaître, ont souvent partagé des intérêts communs. La pensée de Durkheim, un peu à la manière de celle de Comte, retient à la fois l'attention des sociologues et des philosophes. C'est à vrai dire, une sociologie qui n'a pas su se passer de philosophie et qui invite du même coup les philosophes de la société à se mettre à l'écoute de la sociologie.

La signification du concept de moralité développé par Durkheim, et dont nous faisons l'objet du présent article, illustre bien, à notre avis, le type de complémentarité dont peuvent profiter des disciplines qui, sans faire mine de s'ignorer, scrutent un objet commun mais avec une visée et une méthodologie différentes. Nous présentons donc d'abord ce concept de moralité tel que développé à travers quelques articulations principales de l'oeuvre de Durkheim pour ensuite en faire ressortir certaines implications philosophiques qu'il renferme.

Dans la Division du travail social, le concept de moralité est situé d'emblée dans les cadres de l'action sociale; il n'est pas un fait de la conscience individuelle subjective, mais bien plutôt un fait reflétant la conscience collective. Ainsi envisagée, la vie morale revêt un caractère aussi objectif que la conscience du groupe et elle se prête à l'observation et à la science. Cette prise de position initiale explique l'intention poursuivie par Durkheim tout au long de cet ouvrage, intention qu'il n'a du reste jamais abandonnée dans la suite de son oeuvre, c'est-à-dire "faire la science de la morale" et non pas "tirer la morale de la science"<sup>(1)</sup>.

En situant ainsi la morale au niveau empirique, c'est-à-dire au niveau d'un fait éminemment social, Durkheim prétend n'être en accord ni en opposition avec aucune espèce de philosophie, puisque sa démarche se place sur un tout autre terrain que celui de la philosophie. Notons, pour l'instant, que dans l'esprit de Durkheim, la démarche philosophique fait toujours appel à un certain a priorisme dans les valeurs qu'elle propose dans l'ordre du droit. Elle n'a pas pour fonction de dire comment les choses sont, mais plutôt ce qu'elles doivent être.

En ce sens, la morale des philosophes, qu'elle soit kantienne ou autre, est considérée par Durkheim comme une métamoralité pour reprendre ici l'expression utilisée par Lévy-Bruhl et dont Durkheim acceptait tout le sens qui lui était donné. Ainsi perçue, la métamoralité

---

(1) De la division du Travail social, Bibliothèque de philosophie contemporaine, P.U.F., p. XXXVII.

des philosophes reposerait sur deux postulats fondamentaux: d'une part, celui d'une nature humaine toujours identique à elle-même, en tout temps et en tout lieu et qui permet de spéculer abstraitement sur le concept de "l'homme", d'autre part, celui du contenu de la conscience morale formant un ensemble harmonieux et organique, une sorte de finalité interne comparable à celle des êtres vivants.

Le concept de moralité utilisé par Durkheim rejette d'emblée ces deux postulats a prioristes. Il substitue au concept de l'homme ou de la nature humaine, et à plus forte raison au concept de l'Humanité comme l'entendait Auguste Comte, celui des groupes sociaux dont la réalité est comparable à celle des organismes qui naissent, vivent et meurent. Comme les groupes auxquels s'identifie la notion de moralité, celle-ci est marquée d'un caractère essentiellement relatif et provisoire qui ne diminue en rien sa valeur et sa raison d'être, mais qui plutôt en fait voir la nécessité quasi vitale pour chacun de ces groupes.

Placée dans cette visée sociologique, la morale devient pour Durkheim "le minimum indispensable, le strict nécessaire, le pain quotidien sans lequel les sociétés ne peuvent pas vivre"<sup>(2)</sup>. Ainsi entendue, la moralité est comme le ciment de la vie sociale, le vrai principe de la cohésion, de la survie du groupe en tant que groupe qui manifeste l'identité de ses structures à travers l'ensemble de ses représentations collectives. Et ce sont précisément ces représentations collectives qui constituent la vie psychique du groupe qui servent de norme à la moralité.

Ce concept essentiellement sociologique de la moralité, Durkheim le soumet à l'observation empirique à travers l'étude de certaines grandes fonctions sociales, dont en particulier la division du travail et la fonction religieuse qu'il a cru pouvoir étudier dans sa forme la plus élémentaire et la plus primitive, c'est-à-dire dans le totémisme australien. Rappelons brièvement le contenu de ces deux observations qui dévoilent bien la nature du concept durkheimien de moralité.

La division du travail est une fonction sociale qui avait depuis longtemps attiré l'attention des économistes parce qu'elle augmente la force productive et l'habileté du travailleur, parce qu'elle est la condition nécessaire du développement intellectuel et matériel des sociétés et parce qu'elle est la source de la civilisation. Mais, outre ses effets pratiques et observables, la division du travail a, selon Durkheim, une fonction morale et elle répond à un besoin moral. Pourquoi cette fonction et ce besoin sont-ils qualifiés de moraux? Ce n'est pas parce que la division du travail est source de civilisation ni source de progrès technique, car ces effets n'ont pas prouvé leur caractère moral (caractère bénéfique et heureux); au contraire, la civilisation ainsi entendue semble accroître le nombre des phénomènes mor-

---

(2) Ibid., p. 14.

bides, tels le taux des suicides, les crises économiques, etc...

Si la division du travail a ce caractère profondément moral c'est bien plutôt parce qu'elle crée un sentiment de solidarité entre deux ou plusieurs personnes<sup>(3)</sup>. Ce qui donne à la solidarité son caractère moral, c'est précisément "l'ordre social et moral sui generis" auquel il donne naissance<sup>(4)</sup>. Or, la division du travail que Durkheim estime être la principale source de la solidarité sociale, mais non l'unique, a un caractère éminemment moral. Durkheim a exprimé par une formule d'allure bien kantienne ce caractère de la division du travail: "l'impératif catégorique de la conscience morale, écrit-il, est en train de prendre la forme suivante: Mets-toi en état de remplir utilement une fonction déterminée"<sup>(5)</sup>.

Pour comprendre toute l'importance et l'étendue de l'ordre moral qui résulte de la solidarité engendrée par la division du travail, Durkheim estimait d'abord indispensable une distinction au moins approximative des principales formes de la solidarité sociale. Comme celle-ci est de l'ordre des phénomènes qui ne se prêtent pas directement à l'observation exacte ni à la mesure, il entreprit d'en faire l'étude en lui substituant un fait extérieur qui la symbolise: ce symbole c'est le droit. Or le droit, quand on le considère dans sa dimension morale, c'est-à-dire sous l'angle de la sanction, peut être réduit à deux grands types: soit le droit répressif, celui qui châtie, soit le droit restitutif, celui qui corrige ou redresse une situation.

La première forme de solidarité que Durkheim distingue à partir de cette méthode, est la solidarité par similitudes qu'il appelle mécanique et qu'il fait correspondre à la structure des sociétés primitives, c'est-à-dire des sociétés à structure segmentaire. A cette solidarité correspond le droit répressif qui caractérise ce type de lien social dont la rupture constitue ce que Durkheim appelle le crime. Le sens que Durkheim donne à cette dernière notion illustre bien son concept de moralité sociologique. En effet, le crime tel qu'il l'entend et tel qu'il le voit à l'oeuvre à l'intérieur de la solidarité mécanique, ne consiste pas en ce genre d'acte qui détermine contre son auteur cette réaction qu'on appelle la peine. Cet usage est inadéquat, car il peut convenir au cas de l'homicide par exemple et non à d'autres faits sociaux qui ne comportent pas de peine et qui pourtant sont plus graves pour le corps social, tels une crise économique, un coup de bourse, etc... La notion de crime a une signification plus étendue et plus profonde qui touche aux racines mêmes du corps social. Il constitue une atteinte à la solidarité. "Le seul caractère commun à tous les crimes, écrit-il, c'est qu'ils consistent ...en des actes universellement réprouvés par les membres de chaque société... Le crime froisse des sentiments qui, pour un même type social, se retrouvent dans toutes les consciences saines"<sup>(6)</sup>.

---

(3) Voir Ibid., p. 19

(4) Ibid., p. 24.

(5) Ibid., p. 6.

(6) Ibid., p. 39.

A vrai dire, les règles pénales ont pour fonction essentielle de réprimer ce genre de crime; elles sont remarquables par leur netteté et leur précision; elles ont aussi pour caractéristique d'être diffuses à l'échelle de la société. C'est en quelque sorte la société entière qui y participe. Précisant davantage ce concept de crime, Durkheim ajoute que non seulement il consiste dans une offense aux sentiments collectifs, mais qu'en outre, "les sentiments collectifs auxquels correspond le crime doivent se singulariser des autres par quelque propriété distinctive: ils doivent avoir une certaine intensité moyenne. Non seulement ils sont gravés dans toutes les consciences, mais ils y sont fortement gravés. Ce ne sont point des velléités hésitantes et superficielles, mais des émotions et des tendances qui sont fortement enracinées en nous"(7). En vérité, le crime atteint directement la conscience collective dans ce qu'elle a de plus profond; il en offense les états forts et définis.

De toute évidence, le crime ainsi défini ne tire pas son origine de la conscience morale individuelle, mais bien de la conscience morale collective; ce qui renverse l'ordre des considérations philosophiques traditionnelles sur la question. "Il ne faut pas dire, affirme Durkheim, qu'un acte froisse la conscience commune parce qu'il est criminel, mais qu'il est criminel parce qu'il froisse la conscience commune. Nous ne le réprouvons pas parce qu'il est un crime, mais il est un crime parce que nous le réprouvons"(8).

La conscience collective est donc bien le fondement de la moralité. L'exemple du crime, tel que défini par Durkheim, témoigne du reste de l'autorité ou de l'ascendant moral de la société sur les individus. Dans le type de société dont la solidarité est mécanique, la conscience collective recouvre presque totalement les consciences individuelles; il y a fusionnement radical de l'individu dans la société; celui-ci pense, agit et réagit comme le groupe dans une harmonie presque parfaite et homogène. Dès lors la conscience collective dans ces types sociaux exerce la plus grande autorité morale.

Le deuxième type de solidarité que Durkheim distingue est celle qui résulte de la dissimilitude et qui se manifeste extérieurement dans le droit repressif. Il qualifie ce second type d'organique par opposition à mécanique. Du point de vue sociologique, ce qui différencie le droit repressif du droit répressif c'est que "les règles à sanction repressive ou bien ne font pas du tout partie de la conscience collective, ou n'en sont que des états faibles"(9); alors que le droit répressif constitue le centre même de la conscience collective. Le droit répressif est répandu à l'échelle de la société, tandis que le droit repressif est beaucoup plus complexe dans son fonctionnement; il se crée des organes spéciaux (tribunaux et fonctionnaires qui l'administrent).

---

(7) Ibid., p. 43-44.

(8) Ibid., p. 48.

(9) Ibid., p. 80.

En vérité, le droit restitutif n'atteint pas immédiatement et indistinctement tous les individus qui composent la société; il atteint d'abord des parties restreintes et spéciales de la société et par celles-ci le reste de la société. Le droit restitutif fonctionne donc à partir d'une certaine organisation sociale; à partir d'une division du travail social. Il suppose la réciprocité, laquelle n'est possible que là où il y a coopération. Or coopérer c'est se partager une tâche commune. La formule juridique qui exprime le mieux cette réciprocité, cette division du travail, c'est le contrat. Qu'il s'agisse de contrat de mariage ou de toute autre forme de contrat; celui-ci entraîne des obligations de toutes les parties contractantes, donc coopération et division des tâches.

La solidarité qu'exprime le droit restitutif et qui résulte de la division du travail suppose par conséquent au niveau des individus une plus grande hétérogénéité et une plus forte participation des consciences individuelles, des personnalités. Tandis que la solidarité mécanique implique que les individus se ressemblent, la solidarité organique "suppose qu'ils diffèrent les uns des autres. La première n'est possible que dans la mesure où la personnalité individuelle est absorbée dans la personnalité collective; la seconde n'est possible que si chacun a une sphère d'action qui lui est propre, par conséquent une personnalité"(10). La solidarité organique lie d'une autre manière et même davantage que la solidarité mécanique l'individu à la société en le rendant, en raison même de son activité spécialisée, plus indispensable à la société; et en le rendant lui-même plus dépendant du groupe tout en conférant à son rôle plus de personnalité parce que plus spécialisé. Durkheim utilise d'ailleurs volontiers certaines thèses organicistes pour appuyer son point de vue à ce sujet.

Outre cette distinction des deux principales formes de solidarité sociale, Durkheim a voulu montrer dans quelle direction s'accomplit l'évolution des sociétés. S'inspirant d'une philosophie de l'histoire dont on sent bien l'influence encore présente de Fustel de Coulanges, Durkheim soutient que l'évolution des sociétés est liée à la prépondérance progressive comme "une loi de l'histoire"(11). Bien sûr la solidarité mécanique ne disparaît pas complètement mais elle s'efface à mesure que s'accroît la solidarité organique et la structure polysegmentaire. Il importe de remarquer dans cette théorie durkheimienne de l'évolution sociale comment le concept de moralité suit la même courbe d'évolution. A la montée progressive de la solidarité organique correspond une diminution proportionnelle des représentations collectives telles la religion, les proverbes, les adages, etc... bref, un affaiblissement général de la conscience commune et de ses éléments constitutifs.

---

(10) Ibid., p. 101.

(11) Ibid., p. 149.

Si la conscience commune perd ainsi de son autorité, il ne s'ensuit pas une diminution de la solidarité sociale ni de la moralité. Au contraire, la solidarité organique est, à bien des égards, plus forte que l'autre et la moralité qui l'entoure devient plus exigeante parce que plus spécialisée. Il se développe avec la division du travail ce que Durkheim appelle "une morale professionnelle" qui a ses impératifs définis et limités mais qui n'entraîne pas un effrittement de la moralité ni de l'ensemble du corps social. Le lien social qui repose justement sur la complémentarité et l'interdépendance des sphères de spécialisation, fait appel à une autorité nouvelle qui a pour fonction d'assurer l'équilibre des intérêts et l'unité de la société. "Les règles de la morale et du droit professionnel, écrit Durkheim, sont impératives comme les autres. Elles obligent l'individu à agir en vue de fins qui ne lui sont pas propres, à faire des concessions, à consentir des compromis, à tenir compte d'intérêts supérieurs aux siens. Par conséquent, même là où la société repose le plus complètement sur la division du travail, elle ne se résout pas en une poussière d'atomes juxtaposés, entre lesquels il ne peut s'établir que des contacts extérieurs et passagers. Mais les membres en sont unis par des liens qui s'étendent bien au delà des moments si courts où l'échange s'accomplit. Chacune des fonctions qu'ils exercent est, d'une manière constante, dépendante des autres et forme avec elles un système solidaire. Par suite, de la nature de la tâche choisie dérivent des devoirs permanents. Parce que nous remplissons telle fonction domestique ou sociale, nous sommes pris dans un réseau d'obligations dont nous n'avons pas le droit de nous affranchir. Il est surtout un organe vis-à-vis duquel notre état de dépendance va toujours croissant: c'est l'Etat. Les points par lesquels nous sommes en contact avec lui se multiplient ainsi que les occasions où il a pour charge de nous rappeler au sentiment de la solidarité commune"(12).

Il ressort de cette étude de la solidarité faite par Durkheim que chaque type social présente une forme de moralité qui lui est propre dépendamment de son type de solidarité lequel est déterminé en dernier essor par l'ensemble des conditions dans lesquelles une société vit et se développe. En ce sens, la moralité se confond avec la solidarité. Un relâchement de la solidarité provoque une désintégration proportionnelle de la moralité.

Ainsi, à titre d'exemple, les formes pathologiques de solidarité que peut engendrer la division du travail sont perçues par Durkheim comme une désintégration de l'ordre moral. Telle la division du travail anormale qui se manifeste par les crises économiques industrielles ou commerciales, par l'antagonisme du travail et du capital, par la lutte des classes, etc... elle est une conséquence de la spécialisation trop poussée qui provoque l'isolement des individus et crée des antagonismes qui brisent la solidarité.

---

(12) Ibid., p. 206-207.

Telle encore la division du travail contrainte qui est une conséquence des inégalités sociales excessives. La division du travail n'est maintenue alors que par la force et une réglementation ferme qui ne répond plus à la spontanéité exigée par la vraie solidarité. Les conditions extérieures de la lutte ont perdu leur indispensable égalité. La solidarité ne peut alors se maintenir artificiellement que par la force dans l'injustice qui menace directement l'ordre moral. "Si une classe de la société est obligée, pour vivre, de faire accepter à tout prix ses services, tandis que l'autre peut s'en passer, grâce aux ressources dont elle dispose et qui pourtant ne sont pas nécessairement dues à quelque supériorité sociale, la seconde fait injustement la loi à la première"(13).

Telle enfin, la division du travail dans laquelle l'activité fonctionnelle de chaque travailleur devient insuffisante. Il s'ensuit alors une "déplorable perte de forces", la solidarité se relâche, "l'incohérence et le désordre apparaissent"(14).

Une division du travail saine est marquée au contraire par un accroissement de la moralité et de la solidarité. En ce sens, la division du travail est au plus haut point morale: "Le droit et la morale, nous dit Durkheim, c'est l'ensemble des liens qui nous attachent les uns aux autres et à la société, qui font de la masse des individus un agrégat un et cohérent. Est moral, peut-on dire, tout ce qui est source de solidarité, tout ce qui force l'homme à compter avec autrui, à régler ses mouvements sur autre chose que les impulsions de son égoïsme, et la moralité est d'autant plus solide que ces liens sont plus nombreux et plus forts"(15).

D'une manière plus générale, la vie sociale est perçue par Durkheim comme la condition nécessaire de la vie morale: "l'homme n'est un être moral que parce qu'il vit en société, puisque la moralité consiste à être solidaire d'un groupe et varie comme cette solidarité. Faites évanouir toute vie sociale, et la vie morale s'évanouit du même coup"(16). A plus forte raison en est-il ainsi de la division du travail qui, en devenant "la source éminente de la solidarité sociale, (...) devient du même coup la base de l'ordre moral"(17). On comprendra par là pourquoi Durkheim attachait une si grande importance au rôle des corporations qu'il estimait être les plus aptes à assurer l'autorité morale à l'intérieur de la division du travail.

---

(13) Ibid., p. 378.

(14) Ibid., p. 383.

(15) Ibid., p. 394.

(16) Ibidem

(17) Ibid., p. 396.

Dans l'étude qu'il a faite des causes de la variation du taux social des suicides, Durkheim a donné une autre preuve du lien direct qui unit la moralité à la solidarité. Sans reprendre ici les éléments de cette étude, mentionnons qu'il a perçu dans la courbe d'intégration de l'individu aux groupes sociaux tels la religion, la famille et la société politique, une action prophylactique sur le suicide égoïste<sup>(18)</sup>. Par ailleurs une intégration excessive de l'individu à certains groupes sociaux conduit au suicide altruiste.

Mais la cause la plus évidente en même temps que la plus grave de l'accroissement du taux des suicides est celle qui provient de la rupture de l'équilibre social qui conduit au suicide anémique. Pour Durkheim, il est manifeste que les périodes de grandes crises sociales où les perturbations remettent en cause les valeurs et les structures mêmes de la société, marquent un déclin de l'autorité morale de la société qui est accompagné d'un accroissement du contingent des morts volontaires. "Ce que l'homme a de caractéristique, c'est que le frein auquel il est soumis n'est pas physique, mais moral, c'est-à-dire social. (...) quand la société est troublée, que ce soit par une crise douloureuse ou par d'heureuses mais trop soudaines transformations, elle est provisoirement incapable d'exercer cette action"<sup>(19)</sup>. Or, il est évident dans la pensée de Durkheim que la seule autorité morale qui puisse s'imposer aux hommes est celle qui provient de la société c'est-à-dire de la conscience collective et de ses représentations.

L'étude des Formes élémentaires de la vie religieuse débouche sur des conclusions analogues. Si Durkheim s'est engagé ici sur la voie tracée par l'Ecole Anthropologique anglaise, à la suite des travaux de Frazer, de Codrington, de Tylor, et de Spencer et Gillen, ce n'était pas pour faire oeuvre d'ethnologue encore moins d'ethnologue. Son but très arrêté était plutôt de chercher une explication à une réalité toujours actuelle: celle de la nature religieuse de l'homme qu'il estimait être une dimension essentielle et permanente de l'humanité.

L'hypothèse soutenue et que confirment les conclusions de l'étude, c'est que "la religion est une chose éminemment sociale. Les représentations religieuses sont des représentations collectives qui expriment des réalités collectives"<sup>(20)</sup>. La fonction essentielle de la religion est donc de répondre à quelque besoin social d'importance. Passons sur les raisons qui ont amené Durkheim à voir dans le totémisme l'expression la plus élémentaire en même temps que la plus pure et la plus profonde de ce besoin pour comprendre le sens et l'extension des conclusions qu'il en a tirées.

---

(18) Voir Le Suicide, p. 223.

(19) Ibid., p. 279-280.

(20) Les formes élémentaires de la vie religieuse, p. 13.

Il est clair pour Durkheim que si le totémisme correspond au concept de religiosité parce qu'il introduit la distinction entre le sacré et le profane, il est avant tout une vaste symbolique dont le système unifié et cohérent constitue la pierre d'angle de l'organisation clanique. Sous cet aspect, le totémisme apparaît à Durkheim comme le symbole et le principe fondamental de l'identification de l'individu à son groupe et de la différenciation des groupes entre eux. Il soutient tout le système de parenté.

Plus encore, le totémisme apparaît à Durkheim comme le principe d'un véritable système de classification et de religion cosmologique. En se groupant les hommes ont groupé les choses selon le modèle de leurs propres regroupements. Le totem devient ainsi principe d'unité humaine et cosmologique: "les gens du clan et les choses qui y sont classées forment, par leur réunion, un système solidaire dont toutes les parties sont liées et vibrent sympathiquement. Cette organisation qui, tout d'abord, pouvait nous paraître purement logique est, en même temps, morale"(21).

Mais d'où le totem tire-t-il cette puissance? Il la puise de la réalité de sa valeur symbolique, c'est-à-dire de cette société déterminée qu'est le clan et dont le totem n'est que l'expression matérielle. En vérité, le totem exprime l'autorité et l'ascendant moral de la société: "le principe totémique, écrit Durkheim, ne peut donc être autre chose que le clan lui-même, mais hypostasié et représenté aux imaginations sous les espèces sensibles"(22). De ce point de vue, le totémisme, parce qu'il a pour fonction d'assurer la cohésion sociale, accomplit du même coup une fonction hautement morale. Et la religion pour Durkheim, qu'elle soit totémique, mythologique ou autre, n'a pas pour fonction d'enrichir les connaissances, mais de "faire agir", "d'aider à vivre", de renforcer la vie morale et collective(23).

De ces études, il ressort clairement que le concept durkheimien de la moralité repose entièrement sur la notion de conscience collective. C'est un concept purement sociologique parce que lié directement à la notion de solidarité dont il suit toutes les fluctuations. C'est aussi au sens le plus premier du terme un concept de l'action sociale.

Et pourtant ce concept que Durkheim a toujours voulu ajuster le mieux possible à la réalité empirique du fait social ne se réduit pas à un déterminisme positiviste; il porte encore la marque de la métaphysique idéaliste dans la définition même que Durkheim donne du fait social dont la transcendance provient de l'antériorité et de l'extériorité qui le distinguent des faits de la conscience individuelle. La conscience collective dont dépend toute la réalité morale accomplit un processus d'auto-développement à la manière de l'Esprit hégélien; elle réalise la synthèse du droit et du fait.

---

(21) Ibid., p. 213.

(22) Ibid., p. 295.

(23) Voir Ibid., p. 595.

Exprimée en termes moraux, cette synthèse s'accomplit dans l'unité et l'interdépendance des jugements de valeur et des jugements de réalité. Ainsi que Durkheim l'a d'ailleurs bien présenté dans sa communication faite au Congrès international de Philosophie de Bologne: "la valeur vient bien du rapport des choses avec les différents aspects de l'idéal"<sup>(24)</sup> et l'idéal s'incorpore au réel quoique il en vienne tout en le dépassant. Mais il exprime ainsi la vie sociale à son plus haut niveau de développement, c'est-à-dire dans ses idéaux collectifs où elle vient se peindre et se résumer.

L'entreprise sociologique, quand elle se nourrit ainsi de l'idéal collectif, sans se limiter aux seuls déterminismes sociaux, rejoint les préoccupations qui ont été celles des grandes philosophies; mais elle vient les compléter par une étude plus attentive et plus approfondie du fait moral qu'elle insère dans une réalité de plus en plus vaste qui ne permet plus la dissociation radicale de l'homme et de son milieu. Le concept de l'homme et de la rationalité, qui restent présents à toute recherche sur la moralité et auxquels l'approche sociologique se voit malgré tout forcée de faire appel, perdent sans doute leurs caractères abstraits et trop universaux pour s'imprégner davantage de culture et de civilisation. En ce sens, le concept de moralité que Durkheim présente est celui d'une moralité en acte qui s'inscrit à la fois dans la diachronie et dans la synchronie. Ce concept fait déjà appel à la notion de fait social total, en rendant manifeste l'utilité voire la nécessité de chercher une explication plus précise de la réalité en tenant compte de la connexité des éléments du fait social au niveau de ses manifestations conscientes et dynamiques. L'approche durkheimienne, en ce sens, a été de façon plus ou moins lointaine, un prélude à l'utilisation de la méthode structurale en anthropologie.

Université d'Ottawa

Guy Lafrance

---

(24) Voir Sociologie et Philosophie, p. 137.